

L'INFORMEL

BULLETIN MUNICIPAL

22 avril 2020

Mot du maire

La distanciation sociale est toujours en vigueur et doit être respectée. Cependant, la pause des entreprises s'achève et tout ne sera plus comme avant. Les mesures sanitaires seront nos meilleures alliées pour reprendre la vie normale et nous devons tous nous adapter. Pour le futur, j'invite la population, les commerçants et les organismes à être très attentifs et rigoureux dans l'application des consignes et des protocoles sanitaires que le gouvernement mettra en place pour le déconfinement. Il faudra donc s'adapter aux nouvelles réalités. Se rendre moins dépendant d'une prochaine pandémie est impératif. Le site

Web de l'Institut national de la santé publique du Québec inspq.qc.ca/ dispose d'informations scientifiques concernant les mesures d'hygiène applicables.

André Fortin
Maire

MUNI-Info – 418 349-2060

Veillez prendre note que les bureaux de la mairie sont toujours fermés à la population, cependant, tous les services continuent d'être offerts. Notez que les demandes relatives aux différents services municipaux doivent être faites par téléphone ou par courriel sur les heures normales d'ouverture.

- **BALAYAGE DES RUES** : Le nettoyage des rues devrait débuter vers le 7 ou 8 mai.
- **LINGETTES HUMIDES** : Ne jamais jeter de lingettes humides et de serviettes désinfectantes dans les toilettes. Ces dépôts bouchent et obstruent les installations sanitaires et les tuyauteries, ce qui engendre des coûts importants de réparation en plus de priver les citoyens d'un service essentiel.

FONDS D'AIDE ALIMENTAIRE 418 349-2060 poste 2222

« *Mon voisin, je m'en occupe* » est un mouvement collectif de citoyens initié par Éric Girard, Député du comté de Lac-Saint-Jean, en partenariat avec le milieu communautaire, municipal et institutionnel. Il vise l'entraide pour ceux vivant des répercussions financières dues à la pandémie de la COVID-19.



COMMENT RECEVOIR DES DENRÉES ALIMENTAIRES ?

Toute personne répondant aux critères ci-dessous pourra recevoir un dépannage alimentaire. Les gens se retrouvant en situation de vulnérabilité due, entre autres à la perte de leur emploi, pourront nous contacter et leur demande sera traitée avec discrétion et bienveillance.

- ◆ Par téléphone en composant le 418 349-2060 poste 2222 – laissez votre nom et numéro de téléphone sur la boîte vocale et une personne vous rappellera.
- ◆ En remplissant le formulaire sur le site à l'adresse suivante : www.monvoisinlsj.ca

OBJECTIF

Distribuer aux personnes en situation de vulnérabilité demeurant dans notre municipalité des denrées alimentaires directement à leur domicile, en collaboration avec nos épiciers locaux.

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES ACTIVITÉS DU SERVICE DES LOISIRS



Même s'il n'y pas de date de confirmée pour les inscriptions de loisirs de l'été (cours de natation, camp de jour, soccer, baseball) il est temps pour les gens de s'assurer que leur compte **Accès Cité Loisirs** est actif avec les bonnes coordonnées ou en créer **un gratuitement** sur notre site Web.

Notez qu'en raison de la présente situation, les inscriptions se feront uniquement via le site WEB. Nous vous invitons à créer votre compte citoyen si ce n'est pas déjà fait. Toutes les activités sont sous réserve de l'accord de Santé Québec. www.ville.metabetchouan.qc.ca

RASSEMBLEMENTS INTERDITS DANS LES PARCS OU TOUS AUTRES SITES DE LOISIRS

Avec la fonte des neiges, les parcs et sites de loisirs deviendront sous peu accessibles. Malgré cela, rappelez-vous que les rassemblements sont interdits et que la distanciation physique de 2 mètres entre chaque individu doit être respectée. L'accès aux modules de jeux est temporairement interdit jusqu'à nouvel ordre. La marche ou la course sont permises, mais dans les conditions de restrictions en vigueur.



INSCRIVEZ-VOUS AU SERVICE D'ALERTE DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

www.ville.metabetchouan.qc.ca

Ça prend 2 minutes à remplir et ça vous permettra de recevoir un message texte, un courriel ou un téléphone de la Ville en cas de besoin pour vous informer des mesures à suivre en situation d'urgence.



À quoi ça sert de s'inscrire ?

- Recevoir un avis d'ébullition d'eau ou un avis de travaux à venir sur le réseau d'aqueduc dans votre secteur
- Être informé des mesures à prendre pour votre secteur lors des crues printanières
- Recevoir une alerte par messagerie texte, courriel et/ou appel téléphonique en cas de sinistre dans votre secteur
- Assurer la sécurité de votre famille et de vos proches
- Etc.

Lien direct vers l'interface d'inscription : <https://ville.metabetchouan.omniviqil.com/>

RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN

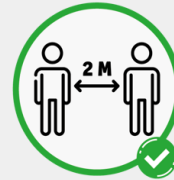
**Réouverture de l'écocentre
À partir du 27 avril 2020
Tous les jours de 8 h à 18 h.**



⚠ COVID-19 | MARCHÉ À SUIVRE LORS DE VOTRE VISITE ⚠



Prévoiez un délai d'attente plus long qu'à la normale puisque le nombre de véhicules sera limité sur les sites.



Conservez une distance minimale de 2 mètres en tout temps entre les personnes.



Ne vous présentez pas à l'écocentre si vous avez des symptômes grippaux.

MESSAGE AUX ENTREPRISES ET COMMERCES QUI SONT TOUCHÉS PAR LE COVID-19

Depuis plusieurs semaines, nos propriétaires d'entreprises et commerçants doivent composer avec une nouvelle réalité et toutes les règles à respecter. Saviez-vous que devant les impacts de la pandémie de COVID-19 sur les entreprises, plusieurs ressources et programmes sont à la disposition de la communauté entrepreneuriale de la MRC Lac-Saint-Jean pour traverser cette période éprouvante :

- ✓ La CIDAL a créé un fonds d'urgence de 500 000 \$ pour les entreprises impactées par la COVID-19. Pour plus d'information : www.cidal.ca/la-cidal-cree-un-fonds-durgence-dun-demi-million/ ou 418 662-6445.
- ✓ La Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est a mis sur pied une page regroupant plusieurs ressources. Cette page est mise à jour quotidiennement. www.ccilacsaintjeanest.com/covid-19
- ✓ Votre journal « Le Lac-Saint-Jean » publie chaque semaine un bottin des entreprises locales toujours en activité. Si vous souhaitez apparaître dans ce bottin, contacter M^{me} Marlène Claveau par courriel à l'adresse suivante : marlene.claveau@trium.media. C'est GRATUIT.



- ✓ Le Panier Bleu, une initiative soutenue par le gouvernement du Québec, pour dynamiser le commerce local. Inscrivez votre commerce pour être répertorié. C'est simple et gratuit! www.lepanierbleu.ca

NOUVEAU RÈGLEMENT PROVINCIAL ENCADRANT LES CHIENS



Le 3 mars dernier est entré en vigueur le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens. Cette nouvelle réglementation vise à contrer les chiens potentiellement dangereux et établir de meilleures statistiques quant aux attaques de chiens dans la province

et de faciliter les interventions dans les municipalités. Chaque municipalité est chargée de l'application de ce règlement sur son territoire.

La Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix devra revoir son règlement en vigueur et y intégrer les normes visées par le Règlement provincial, entre autres :

- L'obligation pour tout propriétaire d'enregistrer son chien auprès de la municipalité et payer des frais annuels d'enregistrement
- L'obligation des médecins vétérinaires et médecins de signaler sans délai à la municipalité des blessures par morsure à une personne

- Le pouvoir de déclarer un chien potentiellement dangereux dans certains cas
- Le pouvoir d'ordonner l'euthanasie d'un chien lorsque ce dernier a mordu ou attaqué une personne et a causé sa mort ou des blessures graves
- Des pouvoirs d'inspection et de saisie de poursuite pénale

Le règlement prévoit également que tous les chiens de moins de 20 kg devront être tenus avec laisse de 1,85 m de longueur en tout temps dans les lieux publics. Les chiens de plus de 20 kg devront également être munis d'un harnais ou d'un licou dans les lieux publics.

INSCRIVEZ VOTRE CHIEN AU REGISTRE À COMPTER DU 19 MAI 2020

Tout propriétaire d'un chien devra obligatoirement enregistrer son animal et déclarer certaines informations. L'enregistrement se fera en ligne en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur le site de la ville au www.ville.metabetchouan.qc.ca ou en composant le 418 349-2060. Les frais à acquitter au moment de l'enregistrement sont au coût de 20\$. Une médaille sera transmise par la poste.